

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2012**COMPTE RENDU****DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Dominique FUSTER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

POLE EMPLOI : VENTE D'UN TERRAIN A 3 VALS AMENAGEMENT

La Ville vend un terrain d'environ 3 000 m² de la parcelle cadastrée AP n° 350, au prix de 61 € le m², à la société 3 Vals Aménagement présentée par Pôle Emploi pour la construction de ses futurs locaux. Le plan parcellaire est joint à la convocation.

Question retirée de l'ordre du jour.

CONVENTIONS D'OCCUPATION DANS LES LOCAUX DE L'ATELIER

Le rapport est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (2 abstentions : M. CHERY – M. GABILLAS)

OPERATIONS IMMOBILIERES

➤ **SITE ROMO 1 – VENTE DE PARCELLES EN BORD DE LA SAULDRE :
MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE**

En raison de la rigidité du marché et de la difficulté à accéder au financement, la société Elypsia Invest a demandé à n'acquérir les parcelles 10 et 11 des lots 7 et 8 qu'en décembre 2012 et fin 2013 pour la somme de 65 000 € chacune, et possibilité d'acheter les autres jusqu'en mars 2014. Le plan parcellaire est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 2 contre : M. CHERY – M. GABILLAS)

➤ **ACQUISITIONS DE TERRAINS AUX PAPILLONS ET RUE DES PAPILLONS**

Il est proposé l'acquisition des parcelles cadastrées section BV n° 451 et 452 de 186 et 145 m² au prix de 4 € le m² pour la jonction de l'allée des Genêts et du CR 15, ainsi

que des terrains cadastrés section BW N° 84 et 87 de 3 345 et 5 335 m² au prix de 2 € le m² au titre de réserve foncière. Le plan parcellaire est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

➤ **VENTES DE TERRAINS RUE DE VEILLEINS**

5 lots peuvent être vendus sur le terrain de la rue de Veilleins, deux de 700 m², un de 1 599 m² au prix de 30 € le m², un de 1 241 m² et un de 876 m² à 28 € le m². Le plan parcellaire est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

➤ **ACQUISITION D'UN TERRAIN ALLEE DE BEL AIR**

Il est proposé l'achat du terrain cadastré section CZ n° 128 de 209 m² à 4 € le m² pour la liaison Inter-quartiers et une aire de retournement. Le plan parcellaire est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

➤ **ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DU CORDON BLEU**

Il est proposé l'acquisition du terrain cadastré section CW n° 225 de 265 m² à 4 € le m² pour l'élargissement et une aire de retournement. Le plan parcellaire est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE DE DEUX CLASSES A L'ECOLE MATERNELLE DU MAIL DE L'HOTEL DIEU : DEMANDE DE SUBVENTION

Une subvention est demandée à l'Agence Régionale de la Santé pour une dépense estimée à 10 000 € H.T.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION : CONVENTION AVEC LE COMMISSARIAT DE POLICE

Une convention avec Monsieur le Préfet définit les conditions de communication des informations et d'obtention de copies d'enregistrement ainsi que d'application du secret professionnel par les services de sécurité intérieure.

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. CHERY)

RESTAURATION DU CHŒUR DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE : RENOUVELLEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTION

La demande de la subvention doit être actualisée tous les six mois.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

AMENAGEMENT DES BORDS DE SAULDRE – 1ERE PARTIE ENTRE LE PARKING ET L'ÎLE DES POULIES

La Ville mandate un cabinet d'études pour un montant de 6 847,10 € T.T.C. pour l'aménagement des bords de Sauldre entre le camping et l'île des Poulies et l'éventuelle installation d'une passerelle.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

CONCOURS « IMAGINE DEMAIN ROMO » : PARTICIPATION FINANCIERE

Un concours auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes sera l'occasion d'exprimer ce qu'ils pensent de ce que sera le futur de notre Ville. Les équipes seront invitées à présenter leur réalisation à la Pyramide et recevront un pass de 5 entrées à la piscine-patinoire et aux musées pour chaque membre. Un jury désignera une équipe lauréate dans chaque catégorie ; chacune recevra un prix de 500 € et 3 entrées gratuites pour un spectacle à la Pyramide pour chacun de ses participants.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

STERILISATION DES CHATS : CONVENTION AVEC LES VETERINAIRES DE LA VILLE

Une campagne de stérilisation a été décidée en novembre et décembre. Chaque cabinet vétérinaire disposera d'un crédit de 1 200 € qui permettra l'abaissement de 30 % du coût de l'opération pour les propriétaires de félins. Les praticiens s'engagent à pratiquer une remise de 20 %.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

PROTOCOLE DE JUMELAGE AVEC MUDANYA

Un protocole avec la Ville de Mudanya établira des liens d'échange, culturels, touristiques, sociaux, économiques et sportifs. Ce document est joint à la convocation.

Adopté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. GABILLAS)

VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le rapport est joint à la convocation.

➤ **Groupement Social du Personnel Communal**

Accepte, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS), le versement une subvention de 15 000 euros

➤ **Sologne Nature Environnement**

Accepte, à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS), le versement une subvention de 1 354 euros

➤ **Association Caducee**

Accepte, à l'unanimité, le versement une subvention de 300 euros

➤ **Journées Gastronomiques de Sologne**

Accepte, à la majorité (4 contre : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. GABILLAS et 1 abstention : M. CHERY), le versement une subvention de 50 000 euros

➤ **Patronage des Ecoles Publiques**

Accepte, à l'unanimité, le versement une subvention de 3 000 euros et 2 000 euros pour les classes de mer

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES POUR 2013

Le rapport est joint à la convocation.

Adopté à l'unanimité.

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES CONCERNANT DES TAXES D'URBANISME

Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de pénalité à Melle ZUREK Stéphanie et M. GENDRE Cédric – N° P.C. : 19410R0086 pour la somme de 13,68 euros.

Adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL N° 3 ET DU BUDGET LOISIRS – CULTURE – PYRAMIDE ET SUDEXPO N° 3

Le rapport est joint à la convocation.

➤ **Décision modificative n° 3 du budget principal**

Adopté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. CHERY – M. GABILLAS)

➤ **Décision modificative n° 2 du budget annexe Loisirs, Culture, Pyramide et Sudexpo**

Adopté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. CHERY – M. GABILLAS)

3F/JACQUES GABRIEL – QUARTIER SAINT-MARC – CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS PLAI ET 14 LOGEMENTS PLUS : GARANTIE D'EMPRUNTS

Le rapport est joint à la convocation ainsi que les demandes de garantie et les conventions.

Adopté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la convocation.

➤ **Apprentissage**

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. GABILLAS)

➤ **Mise à disposition du personnel – Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois**

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. GABILLAS)

➤ **Echelon spécial pour la catégorie C – Ratios d'avancement**

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. GABILLAS)

➤ **Tableau des effectifs**

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. GABILLAS)

➤ **Médiathèque – Rémunération d'intervenants**

Adopté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN - M. GABILLAS)

COMMUNICATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX CONSEILS DES E.P.C.I. AUXQUELS ELLE ADHERE

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque E.P.C.I. auquel adhère la commune, doit adresser un rapport retraçant son activité.

➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS**

Le rapport d'activités 2011 est joint à la convocation.

➤ **PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS**

Le rapport d'activités 2011 est joint à la convocation.

COMMUNICATION DES COMPTES-RENDUS ET RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2011

➤ **SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

L'article 2224-5 du C.G.C.T., complété par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 fait obligation à l'autorité territoriale d'informer l'assemblée délibérante sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport est joint à la convocation.

➤ **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Véolia Eau a communiqué à la ville les rapports d'activités 2011 pour les délégations des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ces rapports sont joints à la convocation.

➤ **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GAZ**

Gaz de France a communiqué le compte-rendu annuel d'activités 2011. Ce rapport est joint à la convocation.

➤ **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING**

L'association délégataire de la gestion du camping Tournefeuille, a communiqué le rapport d'activités 2011. Ce document est joint à la convocation.